PROCES VERBAL DE CONSEIL MUNICIPAL

Date du conseil municipal : *le 18 février 2025*
Date de convocation du conseil municipal *: le 11 février 2025*

Lieu du conseil municipal : *Mairie de SAINT CLAR DE RIVIERE*

Heure du conseil municipal : *la séance est ouverte à 21h05*

Listes des présents, absents et pouvoirs *:*

PRESENTS : MM. Etienne GASQUET, Andrée CARDONA, Jean-Pierre PAVAN, Annie SUD, Jacques RIZZO, Loïc MAHE, Yannick PUERTOLAS, Martine PEGOT, Jérôme PACHECO, Marina LASSERRADE.

ABSENTS : Romain ROUQUETTE, Marie-Françoise DAL GRANDE, Virginie CAZAUX, Jocelyn CIMBER, Rémy LANSAC.

Secrétaire de séance : Annie SUD

L'ensemble du conseil valide le compte rendu du conseil du 3 décembre 2024.
Monsieur le Maire propose de rajouter un point à l'ordre du jour en ouverture de séance.

I. Demande d'autorisation d'implantation d'une épicerie

Monsieur le Maire présente le projet de M. BEGHIN qui souhaite implanter une épicerie dans le village sis 34 Grand Place.
Monsieur le Maire explique que M. BEGHIN a besoin d'une approbation du conseil pour des dossiers de demande de subventions qu'il souhaite déposer pour son projet.

Le Conseil municipal à l'unanimité, accepte d'autoriser l'implantation de cette épicerie dans le village sous réserve que les demandes d'urbanisme soient acceptées.

Noms des votants :

Prénoms	Noms
Etienne	GASQUET
Andrée	CARDONA
Jean Pierre	PAVAN
Yannick	PUERTOLAS
Annie	SUD
Loïc	MAHE
Jérôme	PACHECO
Martine	PEGOT
Jacques	RIZZO
Marina	LASSERRADE

II. Acquisition de columbariums pour le cimetière

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise MUNIER marbrerie funéraire pour l'installation de columbariums supplémentaires au cimetière. Ce devis s'élève à 8 412.21 € HT soit 10 094.65 € TTC.

Monsieur le Maire propose d'accepter ce devis et de demander une subvention auprès du Conseil Départemental.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité décide :

- de retenir le devis de l'entreprise MUNIER marbrerie funéraire
- de prévoir les sommes en section d'investissement au BP communal 2025
- de demander une subvention auprès du conseil départemental.

Le Conseil Municipal entérine cette proposition.

Noms des votants :

Prénoms	Noms
Etienne	GASQUET
Andrée	CARDONA
Jean Pierre	PAVAN
Yannick	PUERTOLAS
Annie	SUD
Loïc	MAHE
Jérôme	PACHECO
Martine	PEGOT
Jacques	RIZZO
Marina	LASSERRADE

III. Actualisation du loyer de l'esthéticienne

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le bail professionnel relatif au local commercial hébergeant l'institut de beauté prévoit la révision du loyer au 1er avril de chaque année.

Il rappelle également que la révision du loyer est calquée sur l'indice de référence des loyers commerciaux du 1er trimestre 2025 qui s'élève à 128,68.

De 385.83 € par mois, le loyer du local commercial hébergeant l'institut de beauté devrait passer à 403.52 € pour la période du 01 avril 2025 au 31 mars 2026.

Monsieur le Maire propose au conseil de ne pas augmenter le loyer pour la période du 01 avril 2025 au 31 mars 2026 et le laisser à 385.83€ par mois.
Le conseil, après délibération, accepte à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire.

Noms des votants :

Prénoms	Noms
Etienne	GASQUET
Andrée	CARDONA
Jean Pierre	PAVAN
Yannick	PUERTOLAS
Annie	SUD
Loïc	MAHE

Jérôme	PACHECO
Martine	PEGOT
Jacques	RIZZO
Marina	LASSERRADE

IV. Avenant n°1 à la convention de mise à disposition temporaire d'un local communal

Régulièrement, le service assurance du Muretain Agglo met à jour les conventions d'occupation des locaux pour les activités ALAE.

A ce titre, l'article 2 de la convention d'occupation des locaux nécessaires aux activités ALAE est modifié (rajout de la salle de video-projection).

Aussi, le conseil municipal, à l'unanimité décide d'habiliter Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention d'occupation des locaux pour les activités ALAE du Muretain Agglo.
Votée à l'unanimité

Noms des votants :

Prénoms	Noms
Etienne	GASQUET
Andrée	CARDONA
Jean Pierre	PAVAN
Yannick	PUERTOLAS
Annie	SUD
Loïc	MAHE
Jérôme	PACHECO
Martine	PEGOT
Jacques	RIZZO
Marina	LASSERRADE

V. Branchement de la salle des mariages

Le Maire informe le conseil municipal que suite à la demande de la commune du ***22/04/24,*** concernant ***le branchement communal pour la salle de réunion / Mariage***, le SDEHG a réalisé l'étude de l'opération suivante :

- Depuis le câble BT situé sur la façade de la Mairie, confection d'une descente aérosouterraine en câble de branchement 4x25 mm² alu.
- Ouverture d'une tranchée de 12 mètres de longueurs, avec fourniture et pose d'un fourreau de diamètre 75 mm et déroulage d'un câble branchement 4x35² HN.
- Fourniture et pose d'un coffret de branchement monophasé équipé d'un coupe-circuit, à poser à l'angle du bâtiment.
- Fourniture et pose d'un coffret abri compteur/disjoncteur à poser au dos du coffret de branchement.
- Non compris la liaison à réaliser entre le coffret abri compteur/disjoncteur et la future habitation.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

• Part SDEHG	4 889 €
*(50% du montant HT des travaux jusqu'au plafond fixé par le SDEHG *)*	
• **Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)**	**796 €**
Total	5 685 €

Avant de planifier les travaux correspondants, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve le projet présenté.
- Décide de couvrir la part restant à la charge de la commune sur ses fonds propres imputée à l'article 6554 de la section de fonctionnement du budget communal.

.

Noms des votants :

Prénoms	Noms
Etienne	GASQUET
Andrée	CARDONA
Jean Pierre	PAVAN
Yannick	PUERTOLAS
Annie	SUD
Loïc	MAHE
Jérôme	PACHECO
Martine	PEGOT
Jacques	RIZZO
Marina	LASSERRADE

VI. Demande de subvention de la Radio de la Save et de Radio Galaxie

Monsieur le maire donne lecture de courriers de la Radio de la Save et de Radio Galaxie qui sollicitent la commune pour l'octroi d'une subvention.

Monsieur le maire explique que la commune n'a jamais attribué de subvention à des radios.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas attribuer de subventions à ces radios.

Noms des votants :

Prénoms	Noms
Etienne	GASQUET
Andrée	CARDONA
Jean Pierre	PAVAN
Yannick	PUERTOLAS
Annie	SUD
Loïc	MAHE
Jérôme	PACHECO
Martine	PEGOT
Jacques	RIZZO
Marina	LASSERRADE

VII. Demande de subvention auprès du CD31 pour la réalisation de toilettes publics

Monsieur le maire indique qu'il souhaite faire réaliser des travaux pour installer des toilettes publiques utilisables lors des manifestations associatives du village.

Le coût de l'ensemble de ces travaux s'élève à :

- 9 901.13 € HT soit 11 881.36 € TTC pour l'ensemble des travaux.

Afin de financer ces travaux, il suggère de solliciter le Conseil Départemental 31 et l'Etat à travers la DETR.

Sur proposition du maire et après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve l'opération ci-dessus énoncée,
- Sollicite l'inscription de ce projet en programmation 2025 du Contrat de Territoire pour le financement de cette opération,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette demande de subvention.

Noms des votants :

Prénoms	Noms
Etienne	GASQUET
Andrée	CARDONA
Jean Pierre	PAVAN
Yannick	PUERTOLAS
Annie	SUD
Loïc	MAHE
Jérôme	PACHECO
Martine	PEGOT
Jacques	RIZZO
Marina	LASSERRADE

VIII. Location 29B Grand Place

Monsieur le maire indique au conseil municipal qu'un particulier a sollicité la commune afin de s'installer dans la maison située 29 B Grand'Place.

Le bail est consenti pour une durée de 3 ans moyennant un loyer mensuel de 800.00 € révisable annuellement.

Ouï l'exposé de son Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide d'accepter de louer la maison 29B Grand Place ;
- Fixe le montant mensuel de la location à 800.00 €, révisable annuellement à partir du 14 Février 2026,
- Autorise Monsieur le Maire à signer le bail et toutes les pièces correspondantes.

Noms des votants :

Prénoms	Noms
Etienne	GASQUET
Andrée	CARDONA
Jean Pierre	PAVAN
Yannick	PUERTOLAS
Annie	SUD
Loïc	MAHE
Jérôme	PACHECO
Martine	PEGOT
Jacques	RIZZO
Marina	LASSERRADE

IX. Demande de subvention exceptionnelle de l'association ST CLAR MULTISPORTS

Monsieur le maire présente la demande reçue par l'association SAINT CLAR MULTISPORTS.

Monsieur le Maire propose de reporter le vote de cette demande au moment du vote du budget 2025.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de suivre la proposition de M. le Maire.

Noms des votants :

Prénoms	Noms
Etienne	GASQUET
Andrée	CARDONA
Jean Pierre	PAVAN
Yannick	PUERTOLAS
Annie	SUD
Loïc	MAHE
Jérôme	PACHECO
Martine	PEGOT
Jacques	RIZZO
Marina	LASSERRADE

X. Actualisation du loyer de la boucherie

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le bail professionnel relatif au local commercial hébergeant la boucherie prévoit la révision du loyer au 1er mars de chaque année.

Il rappelle également que la révision du loyer est calquée sur l'indice de référence des loyers commerciaux du 3ème trimestre 2024 qui s'élève à 133.66.

De 546,56 € par mois, le loyer du local commercial hébergeant la boucherie devrait passer à 563,12 € pour la période du 01 mars 2025 au 28 février 2026.

Monsieur le Maire propose au conseil de ne pas augmenter le loyer pour la période du 01 mars 2025 au 28 février 2026 et de le laisser à 546.56 € par mois.
Le conseil, après délibération, accepte à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire.

Noms des votants :

Prénoms	Noms
Etienne	GASQUET
Andrée	CARDONA
Jean Pierre	PAVAN
Yannick	PUERTOLAS
Annie	SUD
Loïc	MAHE
Jérôme	PACHECO
Martine	PEGOT
Jacques	RIZZO
Marina	LASSERRADE

XI. Questions diverses

M. le Maire précise que Mme CARDONA est en train de travailler sur le bulletin municipal et invite les élus à envoyer les infos qu'ils souhaitent.

M. le Maire explique que M. MAGINOT et ses associés souhaitent reprendre le local de l'ancienne agence immobilière pour son agence. Un loyer de 300 € lui a été proposé.
M. le Maire explique que plusieurs personnes se sont manifestées pour occuper le local en face de la mairie mais pour l'instant rien n'est sûr.

M. MAHE demande s'il y a des travaux à faire dans le local en face de la mairie si on accueille des personnes porteuses de handicap. M. le Maire a répondu que tout était ok.

Mme CAZAUX précise qu'après les réunions qu'elle a eu avec TISSEO, il n'y aura pas de rotation supplémentaire pour St Clar de Rivière.
M. le Maire en profite pour informer l'assemblée qu'un arrêt supplémentaire a été demandé pour les lycéens au bout du chemin de la Ruette et à l'intersection du chemin de la Gare.

Mme PUERTOLAS souhaite évoquer le cas du passage piétonnier au niveau de l'impasse des Pyrénées et M. le Maire précise que c'est communal et cela va être pris en charge par la Mairie.

Elle demande s'il est possible de sensibiliser les gens avec le canichien car il y a trop d'incivilités.
Mme CARDONA précise qu'elle va refaire un article dans le prochain bulletin municipal.

Mme PUERTOLAS présente une fiche qu'elle a reçue : les pompiers interviennent dans l'école pour tous les enfants pour les former aux 1ers secours. M. le Maire répond en précisant que l'année dernière 18 000€ ont été donné et que lui ne souhaite pas investir dans l'école pour 2025.

M. le Maire informe le conseil que la commune risque de ne plus toucher de loyer pour l'agence postale. Il précise aussi que pour la rentrée prochaine, l'école va rester sur 4 jours et demi mais l'état ne donnera plus de subventions et la commune devra payer de son budget 3000 € environ au Muretain Agglo.

M. MAHE demande si M. le Maire a eu des retours par rapport aux dégâts faits sur le chemin du Piton. M. le Maire répond que le chemin sera remis en état après les travaux.

M. MAHE évoque le fait que nous ayons reçu un mail en mairie de la part d'Orange au sujet d'une ancienne box. Le dossier est en cours.

La séance est clôturée à 22h37.

Tableau des signataires :

Noms	Prénoms	Signatures
GASQUET	Etienne	
SUD	Annie	